

LBPAM ABSOLUTE RETURN SHORT DURATION SRI X

RAPPORT MENSUEL FINANCIER AU 27 FÉVRIER 2026



Guillaume
Fradin

Henriette
Le Mintier

Objectif d'investissement

L'objectif de gestion du FCP est double : - chercher à réaliser, sur la durée de placement recommandée supérieure à 12 mois, une performance nette de frais de gestion réels supérieure à celle de son indicateur de référence (l'ÉSTR capitalisé quotidiennement) pour la part R, majorée de de 0,07% l'an pour la part GP, 0,14% l'an pour la part I, et de 0,20% l'an pour la part X : et - mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR)

Actif net global	179,77 M€
VL part X	10 062,71 €

Conformément à la réglementation MIF, l'historique de la part (inférieur à 1 an) ne permet pas d'afficher les performances et indicateurs de risque du portefeuille.

Caractéristiques du FCP

Composition de l'indicateur de référence*

ESTR Capitalisé	100%
-----------------	------

* Depuis le 10 déc. 2025

Caractéristiques

Date de création de l'OPC	16/10/2015
Date de 1ère VL de la Part	16/12/2025
Durée minimale de placement recommandée	1 an
Classification AMF	Obligations et autres titres de créances internationaux
Classification SFDR	Article 8
Société de gestion	LBP AM
Dépositaire	CACEIS BANK
Eligible au PEA	Non

Valorisation

Fréquence de valorisation	Quotidienne
Nature de la valorisation	Cours de clôture
Code ISIN part X	FR0014013TM2
Lieu de publication de la VL	www.lbpam.com
Valorisateur	CACEIS Fund Administration SA

Souscriptions-rachats

Heure limite de centralisation auprès du dépositaire	13h00
Heure limite de passage d'ordre auprès de La Banque Postale	Néant
Ordre effectué à	Cours Inconnu
Souscription initiale minimum	50 000 000 Euros
Décimalisation	1/100 000 ème de part

Frais

Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,20% TTC de l'actif net
Commissions liées aux résultats	Néant
Commission de souscription	6,0% maximum (dont part acquise : Néant)
Commission de rachat	Néant

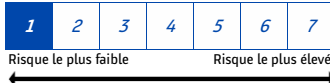
NOTATION QUANTALYS™

Performance absolue euro taux



Au 31-03-2026

PROFIL DE RISQUE



Commentaire de gestion

Après une année 2025 dominée par les questions tarifaires, la saison 2 continue en 2026, avec l'annulation des tarifs réciproques par la Cour suprême, et le président américain qui annonce dans la foulée l'instauration de droits de douane supplémentaires de 10%. Sur le front macroéconomique, l'inflation en Zone Euro a nettement déceléré en janvier, et retombe à 1,7%, nettement sous la cible de la BCE. Aux États Unis, les données de l'emploi témoignent d'un marché du travail relativement résilient : les créations d'emplois ont doublé les attentes et le taux de chômage a reculé à 4,3%, proche du plein emploi. L'inflation est également ressortie plus faible qu'anticipée à 2,4%. Le revirement sur les taux japonais, à l'issue des élections législatives, et la normalisation de l'inflation couplée aux tensions géopolitiques/IA ont entraîné un rallye obligataire. Les rendements souverains ont atteint des plus bas depuis plusieurs mois à respectivement 3,94%, 4,25% et 2,64% pour les taux à 10 ans US, UK et allemand. Du côté du crédit, le sentiment de marché s'est affaibli, entraînant un écartement des spreads (+9bp IG et +11bp HY), qui reviennent à des niveaux observés fin novembre sur l'IG. Les inquiétudes autour de l'IA suscitent de nouveau des inquiétudes : l'annonce de hausses significatives des investissements et les risques de disruption dans certains secteurs comme les logiciels ou les médias posent question. Pour autant, les indices crédit affichent une performance positive en total return, soutenus par le portage et la baisse des taux souverains.

En février, nous avons cédé notre duration aux taux britanniques. Nous avons également initié une protection contre l'inflation via à la mise en place d'un swap d'inflation. Autrement, l'allocation des risques crédit a peu évoluée. Le fonds a participé à quatre émissions primaires Investment grade, toutes sur des maturités de deux ans à taux flottant.

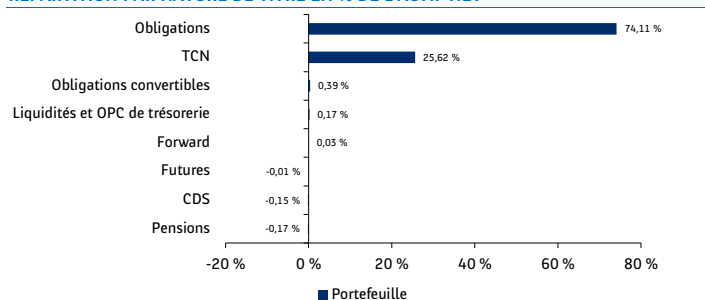
LBPAM ABSOLUTE RETURN SHORT DURATION SRI X

27 février 2026

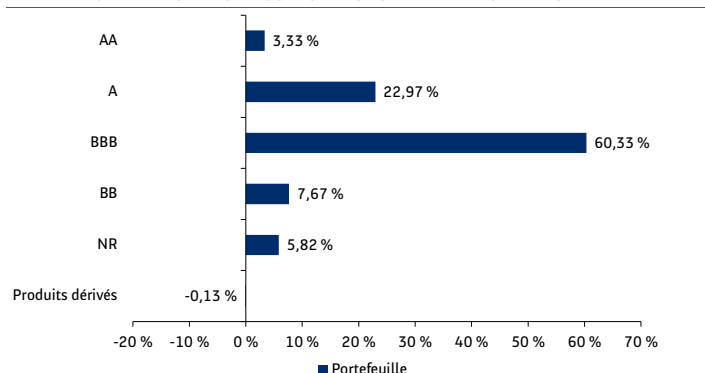
ESTR Capitalisé

Structure du portefeuille

RÉPARTITION PAR NATURE DE TITRE EN % DE L'ACTIF NET

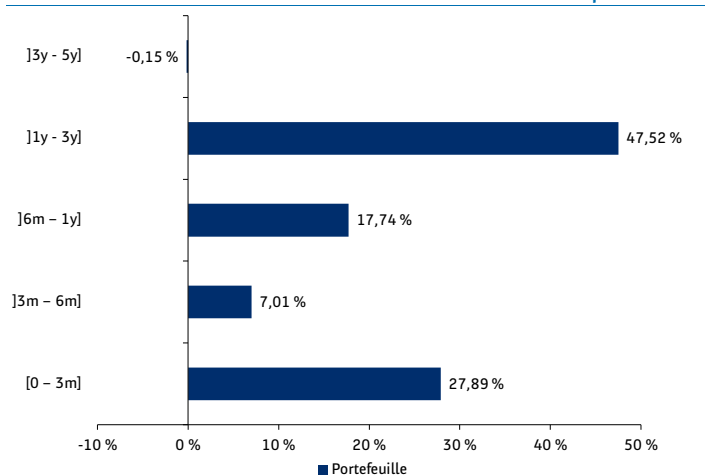


RÉPARTITION PAR NOTATION AGGREGÉE LONG TERME EN % DE L'ACTIF NET *



Algorithme de Baïle.

RÉPARTITION PAR MATURITÉ EN % DE L'ACTIF NET * calculée en date du prochain call



Peut comprendre des titres callable dont la première date de call est passée

INDICATEURS CLÉS

Nombre de titres en portefeuille	128
Sensibilité *	0,57
Duration *	0,58
Rendement actuariel à maturité *	2,44
Rendement actuariel au pire *	2,08
Maturité moyenne en date de prochain call *	0,94 ans
Rating moyen *	BBB+

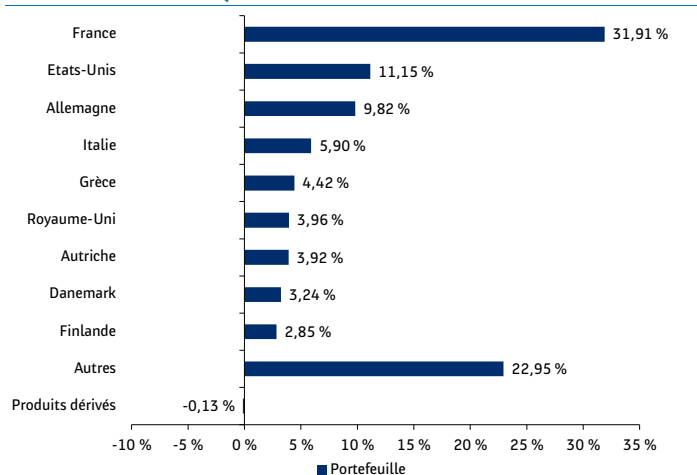
PRINCIPALES CONTRIBUTIONS À LA SENSIBILITÉ

Libellé	Contribution à la sensibilité	% de l'actif net
ROMANIA 2.875% 26-05-28	0,03	1,42%
PIRAEUS BANK TR 03-12-28	0,03	1,52%
CARMILA SA 2.125% 07-03-28	0,02	1,12%
JCDECAUX SE 2.625% 24-04-28	0,02	0,85%
TDC NET AS 5.056% 31-05-28	0,02	0,90%

OPC EN PORTEFEUILLE

Libellé	Catégorie AMF	% de l'actif net
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	Monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme	2,27%
OSTRUM SRI CASH Z (C/D) EUR	Monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme	0,17%

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE PAR ÉMETTEUR EN % DE L'ACTIF NET *



EXPOSITION NOTATION LONG TERME/ SECTEUR (EN CONTRIBUTION À LA SENSIBILITÉ ET EN % DE L'ACTIF NET) *

	AAA	AA	A	BBB	<BBB	NR	NA	Total	% de l'actif net
Finance	-	0,00	0,05	0,28	0,01	0,00	-	0,34	48,44%
Obligations	-	-	0,01	0,04	0,01	0,00	-	0,05	7,12%
Biens de consommation cycliques	-	-	0,00	0,03	0,02	-	-	0,05	10,06%
Biens de consommation non-cycliques	-	-	0,00	0,03	0,01	0,00	-	0,05	13,51%
Industrie	-	-	0,00	0,03	0,01	-	-	0,04	8,24%
Communications	-	-	-	0,03	-	0,00	-	0,03	4,04%
Gouvernement	-	-	-	0,03	-	-	-	0,03	1,42%
Services aux Collectivités	-	-	-	0,01	0,01	0,00	-	0,02	4,00%
Matériaux de base	-	-	-	0,01	0,01	-	-	0,02	2,28%
Technologie	-	-	0,00	-	-	-	-	0,00	1,00%
Produits dérivés	-	-	-	-	-	-	-0,06	-0,06	-0,13%
Autres et Liquidités	-	-	-	-	-	-	0,00	0,00	0,00%
Total	-	0,00	0,07	0,49	0,07	0,00	-0,06	0,57	100,00%

Classification Bloomberg - niveau 1 / réalisé sur l'exposition globale.

* Réalisé par transparence ; la catégorie OPC regroupe les OPC non traités par transparence ; la catégorie Autres et Liquidités inclut les OPC monétaires.

Informations produites à titre purement indicatif (sans aucune valeur (pré)-contractuelle) ne constituant ni une sollicitation quelconque d'achat ou de vente de l'OPC ni une recommandation personnalisée : elles pourront être modifiées le cas échéant au cours de la gestion de l'OPC et ce, dans le respect de la réglementation applicable. LBPAM ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement prise ou non, sur la seule base des informations contenues dans ce document. Les DIC, prospectus et dernier document périodique sont disponibles auprès de LBPAM sur simple demande ou sur le site www.lbpam.com.

LBPAM

36, Quai Henri IV - 75004 Paris

www.lbpam.com
Agrément AMF n°GP20000031

LBPAM ABSOLUTE RETURN SHORT DURATION SRI X

RAPPORT MENSUEL ESG AU 27 FÉVRIER 2026

PROFIL GREaT DU PORTEFEUILLE

Approche ESG	Amélioration de note ¹
Taux de retraitement de l'univers de comparaison	30%
Score GREaT moyen pondéré du portefeuille	7,13
Score GREaT moyen pondéré de l'univers de comparaison retraité ²	6,57

Le score GREaT est issu d'une méthodologie d'analyse ESG propriétaire du Groupe LBP AM. L'échelle du score GREaT est comprise entre 1 et 10, 10 représentant la meilleure qualité ESG d'un émetteur.

¹ L'approche ESG dite en 'amélioration de note' consiste à obtenir un score GREaT moyen pondéré du portefeuille supérieur à celui de l'univers de comparaison retraité.

² L'univers de comparaison retraité correspond à l'univers duquel on a retiré un pourcentage d'émetteurs - correspondant au taux de retraitement de l'univers de comparaison - étant sur une liste d'exclusion applicable au portefeuille et/ou ayant les pires scores GREaT.

ESG : critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

Pour en savoir plus sur la composition de l'univers de comparaison, nous vous invitons à consulter le prospectus du fonds.

METHODOLOGIE GREaT

Gouvernance responsable

Encourager la diffusion des meilleures pratiques en termes de gouvernance d'entreprise et d'éthique des affaires.

Gestion durable des Ressources

Gérer durablement les ressources humaines ou naturelles : respect des droits de l'Homme, développement du droit du travail, relations durables avec les fournisseurs, protection de l'environnement.

Transition Energétique

Maîtriser les risques climatiques en accompagnant le passage d'un modèle économique fortement carboné vers un modèle plus sobre et plus durable.

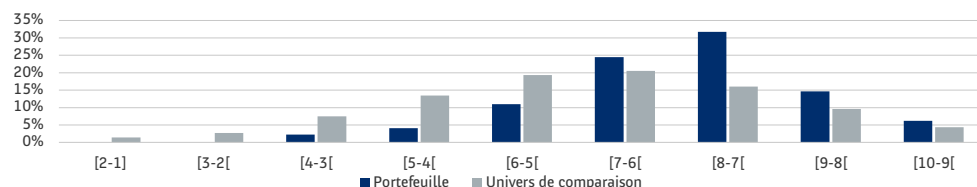
Développement des Territoires

Promouvoir des pratiques responsables répondant aux Objectifs de Développement Durables sociaux et créatrices de valeur pour l'ensemble des parties prenantes en lien avec la chaîne de valeur.

	Portefeuille	Couverture du portefeuille	Comparable	Couverture du comparable	Type de comparable
G - Gouvernance Responsable	6,49	94,2%	5,96	95,1%	Univers de comparaison
R - Gestion Durable des Ressources	6,84	94,2%	6,05	95,0%	
E - Transition Energétique	6,85	94,2%	5,98	95,0%	
T - Développement des Territoires	6,63	94,2%	5,95	91,6%	

Le fonds ne prenant pas d'engagement de performance relatif à son comparable sur les piliers GREaT, la note du portefeuille peut être supérieure ou inférieure à celle de son comparable.

Répartition du portefeuille et de l'univers de comparaison par Score GREaT



Meilleurs Scores GREaT du portefeuille et Contribution de chaque pilier au Score GREaT de l'émetteur

Nom de l'émetteur	Poids dans le portefeuille	Score GREaT	G	R	E	T
ALPHA BANK SA	1,6%	10,00	36,9%	35,5%	6,1%	21,5%
WEA FINANCE LLC	0,9%	10,00	23,5%	19,9%	33,5%	23,1%
BAXTER INTERNATIONAL INC	0,5%	9,88	6,9%	45,6%	18,6%	28,9%
EDP SA	0,6%	9,84	13,5%	36,5%	26,1%	23,9%
NASDAQ INC	0,7%	9,69	28,9%	25,1%	30,4%	15,5%

LBPAM ABSOLUTE RETURN SHORT DURATION SRI X

RAPPORT MENSUEL ESG AU 27 FÉVRIER 2026

INDICATEURS DE DURABILITE DU PORTEFEUILLE

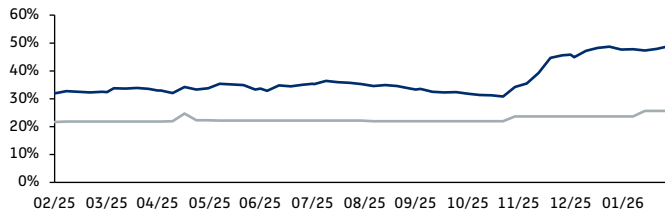
	Portefeuille	Engagement Minimum
Pourcentage d'Investissement Durable	46,9%	10,0%

Au sens du règlement européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), un investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance. Le pourcentage d'investissement durable présenté ici repose sur la méthodologie propriétaire du Groupe LBP AM, disponible en intégralité sur notre site internet : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>

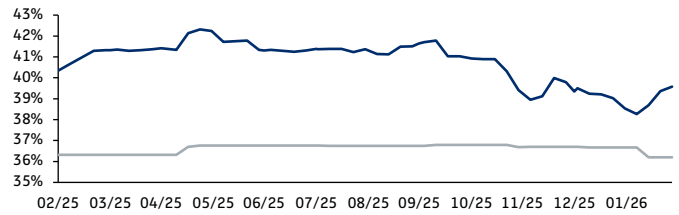
Indicateur 1 - Environnement	Portefeuille	Comparable
Alignement net zéro	48,8%	25,6%
Taux de Couverture	100,0%	100,0%

Indicateur 2 - Gouvernance	Portefeuille	Comparable
Mixité au sein des organes de gouvernance	39,6%	36,2%
Taux de Couverture	87,9%	82,4%

HISTORIQUE DE PERFORMANCE DE L'INDICATEUR 1



HISTORIQUE DE PERFORMANCE DE L'INDICATEUR 2



■ Portefeuille ■ Univers de comparaison

Méthodologie de l'indicateur 1 :

Nom de l'indicateur et Source	Définition	Unité de mesure
Trajectoire Net Zero Source(s) : CDP_TEMP	Part des entreprises dont les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi.	%

Méthodologie de l'indicateur 2 :

Nom de l'indicateur et Source	Définition	Unité de mesure
Mixité au sein des organes de gouvernance Source(s) : MSCI, CLARITY, GAIARATING	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres.	% moyen de femmes au sein du conseil d'administration

Pour plus d'information concernant les méthodologies de calcul des indicateurs de durabilité et sur notre démarche d'investisseur responsable, veuillez-vous référer aux documents disponibles sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>

Le label ISR de l'Etat français, est valable pour une durée limitée et est sujet à une réévaluation. Par ailleurs, son obtention par l'OPC ne signifie ni que celui-ci réponde à vos propres objectifs en matière de durabilité ni que le label corresponde aux exigences des futures règles nationales ou européennes.

OBJECTIF EXTRA-FINANCIER DU PORTEFEUILLE

La démarche de gestion ISR du produit financier consiste à identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la société de gestion.

Cette analyse repose sur la philosophie GREaT, propre à la société de gestion, articulée autour des 4 piliers suivants :

- La Gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein des émetteurs (équilibre des pouvoirs, rémunération des dirigeants, ou encore éthique des affaires).
 - La gestion durable des Ressources : ce pilier permet d'étudier les impacts environnementaux et la gestion du capital humain des émetteurs (qualité des conditions de travail et gestion des relations avec les fournisseurs).
 - La transition économique et Energétique : ce pilier permet d'évaluer la stratégie des émetteurs en faveur de la transition énergétique (démarche de réduction des gaz à effet de serre et réponse aux enjeux de long terme).
 - Le développement des Territoires : ce pilier permet d'analyser la stratégie des émetteurs en matière d'accès aux services de base.
- Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières (MSCI ESG Research, Moody's ESG et Ethifinance Ratings). La méthodologie mise en place permet de réduire les biais, notamment capitalistiques et sectoriels.

In fine, la société de gestion reste seule juge la qualité extra-financière d'un émetteur, qui est exprimée :

- Selon un score GREaT compris entre 1 et 10 – 10 représentant la meilleure qualité ESG d'un émetteur.

Par ailleurs, la société de gestion applique des exclusions sectorielles et normatives visant à limiter l'investissement dans les émetteurs ayant des impacts négatifs trop importants. Nos listes d'exclusions sectorielles incluent certains émetteurs de secteurs controversés comme le tabac, les jeux d'argent, le charbon, le pétrole et le gaz, selon les critères définis par la société de gestion. Notre liste d'exclusion normative est construite sur la base d'analyses des controverses ou allégations ESG et identifie les cas de violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. En complément du socle commun d'exclusion de la société de gestion, les portefeuilles détenteurs du label ISR de l'Etat Français sont en conformité avec les exclusions obligatoires listées dans son référentiel.